

**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
8 MARS 2022, 19H
AUDITORIUM – COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL – QUARTIER CLAIR**

Présente-présent : Michel J. Morin Maire suppléant (Quartier Saint-Hilaire)
Pierre Milliard Directeur général
Francine Bossé Directrice générale adjointe, greffière

Absent : Jean-Pierre Ouellet Maire

Conseillère présente-conseillers présents :

Quartier Saint-François :	Rino Levasseur	Robert Bonenfant
Quartier Clair:	Carl Sawyer	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook:	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Réginald Nadeau	

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h. Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum est constaté. Le maire est absent.

3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le maire suppléant demande à savoir s'il y a des membres qui ont des conflits d'intérêts en rapport à certains points à l'Ordre du Jour. Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.



4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Retirer les points suivants à l'Ordre du Jour :

5. a) Présentation par M. Jordan Nowlan de Maritime Enforcement Services Inc.

b) Présentation par le Conseil d'Administration du Centre de Santé Communautaire – Quartier Clair

Résolution No 2022-03-08(1)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été modifié.

Motion adoptée.

5. **PRÉSENTATION, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITION ET DEMANDE D'INFORMATION**

Aucune

6. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANTÉRIEURE DU 8 FÉVRIER 2022**

a) Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 8 février 2022

Résolution No 2022-03-08(2)

Proposé par le conseiller Robert Bonenfant

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 8 février 2022, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil, pour examen et une suite à donner au besoin.

Motion adoptée.

7. **PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU MAIRE, CONSEILLÈRE - CONSEILLERS**

Aucune

8. **ARRÊTÉS MUNICIPAL, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF**

a) **3^e Lecture dans son intégralité (Un sommaire peut être lu – Selon le paragraphe 15(3), de la Loi sur la gouvernance locale, L. N.B. 2017, Chapitre 18) – Arrêté No 2022-18 – Arrêté portant sur l'exécution des arrêtés du gouvernement local de Haut-Madawaska**

Résolution No 2022-03-08(3)

Proposé par le conseiller Rino Levasseur

Appuyé par la conseillère Francine Caron

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte la 3^e Lecture dans son intégralité (Un sommaire peut être lu – Selon le

paragraphe 15(3), de la *Loi sur la gouvernance locale*, L. N.B. 2017, Chapitre 18) – Arrêté No 2022-18 – Arrêté portant sur l'exécution des arrêtés du gouvernement local de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

- b) 3^e Lecture (par son titre) et adoption de l'Arrêté No 2022-18 – Arrêté portant sur l'exécution des arrêtés du gouvernement local de Haut-Madawaska**

Résolution No 2022-03-08(4)

Proposé par le conseiller Rino Levasseur

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte la 3^e Lecture (par son titre) et adoption de l'Arrêté No 2022-18 – Arrêté portant sur l'exécution des arrêtés du gouvernement local de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

9. RÉSOLUTIONS

- a) Nommer M. Raphaël Michaud à titre de pompier volontaire pour la Brigade d'Incendie – Quartier Clair**

Résolution No 2022-03-08(5)

Proposé par le conseiller Richard Michaud

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska nomme M. Raphaël Michaud à titre de pompier volontaire pour la Brigade d'Incendie – Quartier Clair

Motion adoptée.

- b) Demande de financement auprès de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick pour le refinancement de la débenture BG33-2012 d'un montant de 734 000 \$**

Résolution No 2022-03-08(6)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska accepte la demande auprès de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick pour le refinancement de la débenture No BG33-2012 d'un montant de 734 000 \$ pour une période n'excédant pas vingt (2) ans pour le Quartier Clair;

Il est également résolu que le greffier du gouvernement local, le trésorier ou le maire est autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de Haut-Madawaska – Quartier Clair d'un montant de 734 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick;

Il est également résolu que le gouvernement local de Haut-Madawaska convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

10. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

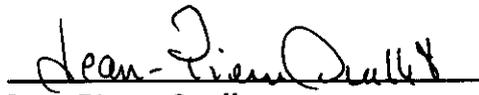
Aucune

11. AFFAIRES NOUVELLES

1. **Correspondances** : Aucune
2. **Invitations** : Aucune
3. **Autres** :

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Richard Michaud à 19h11.



Jean-Pierre Ouellet
Maire



Francine Bossé
Greffière